

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-129 du 4 Avril 1988

Portant abrogation du décret  
N° 85-72 portant approbation  
des statuts de la Société Com-  
plexe Textile du Bénin (COTEB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU Le décret N° 85-72 du 10 Mai 1985 portant approbation des  
Statuts de la Société Complexe Textile du Bénin COTEB,

SUR Proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspec-  
tion des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 17 Mars 1988,

-----  
DECRETE :

-----  
Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du  
décret N° 85-72 du 10 Mai 1985 portant approbation des Statuts  
de la Société Complexe Textile du Bénin (COTEB).

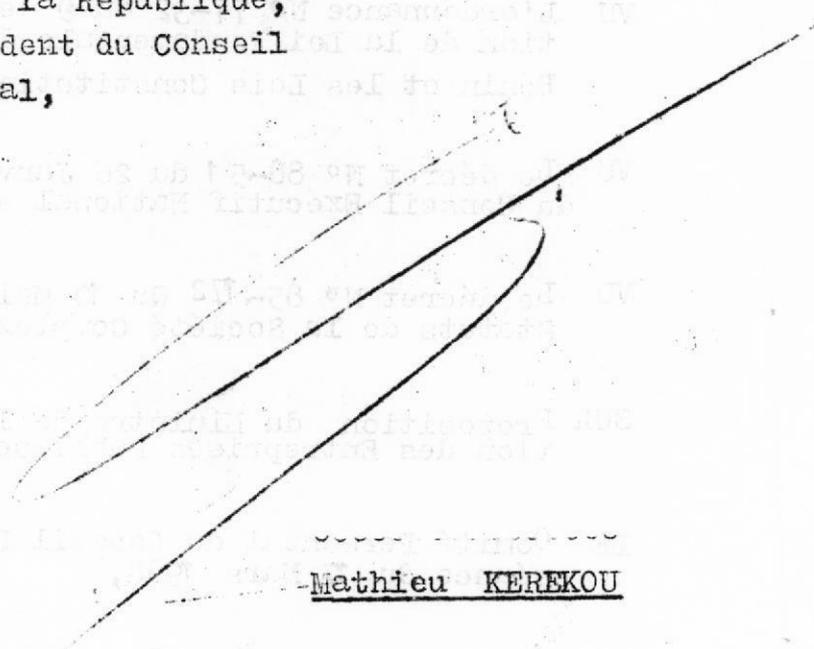
-----  
Article 2. - Le Ministre des Finances et de l'Economie et le  
Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises

.../...

Publiques et Semi-Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

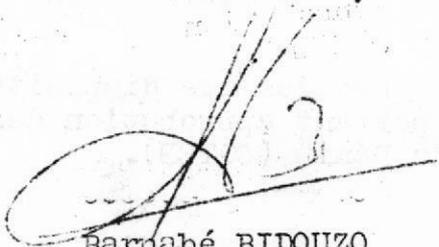
Fait à Cotonou, le 4 Avril 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des Entre-  
prises Publiques et Semi-Publiques



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1  
MPB-MJEPSP 8 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 COTEB SA 4 IGE 3  
SPD 1 DLC-DCCCT 2 GDE-CHANG. 1-DB-DCOF-DSDV-DTCP 8 DI 1 INSAB  
BCP-DLC 6 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.